

En tant que médecin urgentiste, vous pouvez être amené à prendre en charge en milieu hospitalier ou extrahospitalier un patient présentant un coma grave (Score de Glasgow < 8) dont le contexte clinique et l'étiologie sont compatibles avec une évolution vers un état de mort encéphalique (AVC hémorragique, coma post anoxique sévère suite à un arrêt cardio-circulatoire, etc.) rendant le patient donneur potentiel d'organes et de tissus.

En parallèle des mesures thérapeutiques qui seront mises en œuvre, la coordination hospitalière de prélèvement d'organe et de tissus de proximité peut être alertée précocement et se rendre disponible pour l'étude du dossier.

Coordonnées des CHPOT de la région Auvergne-Rhône-Alpes correspondant au territoire d'Urg'Ara

